

COMMUNIQUE

Lyon, vendredi 19 juillet 2013

↳ Région Rhône-Alpes

L'Agence régionale de santé Rhône-Alpes lance un appel à candidatures pour la mise en place de formations du personnel à l'hygiène bucco-dentaire en Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Le Schéma régional d'organisation médico-sociale est un des trois schémas du Projet régional de santé Rhône-Alpes 2012-2017, mis en œuvre par l'ARS Rhône-Alpes et ses partenaires. Il a pour objet de faire évoluer l'offre en établissement et service médico-sociaux ainsi que d'accompagner des personnes en perte d'autonomie ou en difficultés spécifiques.

A ce titre, l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes lance un appel à candidatures régional auprès des responsables des comités de filières en vue de développer la formation parmi le personnel des établissements pour la prise en charge de l'hygiène bucco-dentaire des résidents.

LA SITUATION EN RHONE-ALPES

Les affections bucco-dentaires retentissent (parfois gravement) sur l'état général. Elles peuvent être à l'origine de complications infectieuses locales ou à distance, en particulier chez certains patients fragilisés. Un mauvais état bucco-dentaire aggrave les problèmes de dénutrition.

Les personnes âgées dépendantes et les personnes handicapées en établissements ont de grandes difficultés pour accéder à une bonne santé bucco-dentaire.

Actuellement, le réseau Santé bucco-dentaire et handicap (SBDH), créé en 2003, propose une réponse à ce problème sur le Rhône, le Nord Isère et une partie de l'Ardèche. Il est financé depuis plusieurs années sur le Fonds d'intervention régional (FIR). Il a démontré son utilité face aux problèmes d'accès aux soins bucco-dentaires des patients en situation de handicap.

De nombreuses associations et établissements dans la région sont volontaires pour agir sur cette problématique.

Ainsi l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes souhaite fédérer les démarches locales très hétérogènes afin de proposer aux personnes handicapées et aux personnes âgées dépendantes une offre graduée pour les soins bucco-dentaires sur l'ensemble de la région, en s'appuyant sur l'expérience du réseau Santé bucco-dentaire et handicap.

Parallèlement à la structuration du maillage territorial d'accès aux soins et à la prévention bucco-dentaire pour les personnes handicapées et les personnes âgées dépendantes, l'Agence a décidé en 2013 de conduire un projet à destination des personnes admises en Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes : **1,5 million d'euros** seront consacrés au financement d'actions de formation à l'hygiène bucco-dentaire au sein des EHPAD.

UN APPEL A CANDIDATURE QUI CONCERNE LES 30 FILIERES GERONTOLOGIQUES DE LA REGION

Dans le Schéma régional d'organisation médico-sociale, l'une des sous actions engagées consiste à **développer la formation parmi le personnel des établissements de personnes relais pour la prise en charge de l'hygiène bucco-dentaire.**

A cette fin, un cahier des charges précisant le contenu des actions de formation a été adressé aux responsables de comités des **30 filières gérontologiques de la région.**

Ces actions devront être organisées à l'échelle de la filière gérontologique pour le compte de tous les Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes du ressort de celle-ci et se dérouleront en deux temps :

- une première session d'information auprès de l'encadrement administratif et médical sera dispensé ;
- ensuite seront organisées des sessions de formation à l'attention du personnel soignant à la prise en charge quotidienne de la santé bucco-dentaire des résidents.

Pour répondre à cet appel à candidatures, un **Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes pilote au sein de chaque filière gérontologique devra être identifié** par le comité de filière afin de porter l'action pour le compte de tous les Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

MODALITES ET CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Les dossiers sont à retourner à l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes avant le **15 septembre 2013**. Les décisions seront notifiées aux promoteurs à l'issue de la période d'instruction **en novembre 2013**.

Au terme de cet appel à projet, **l'ARS proposera aux acteurs dont le projet sera éligible, une convention précisant les engagements et les modalités d'accompagnement du projet.**

CONSULTER L'APPEL A CANDIDATURES SUR LE SITE INTERNET DE L'AGENCE :

<http://www.ars.rhonealpes.sante.fr/Appel-a-candidatures-formation.160260.0.html>



Axe 2 – Accès à une offre en santé adaptée et efficiente

Schéma régional d'organisation médico-sociale

Action 3 - Parvenir à un maillage territorial d'accès aux soins et à la prévention bucco-dentaires pour les personnes handicapées et les personnes âgées dépendantes

Contact presse

Service PRESSE / 04 27 86 55 55
Aurélie DESCOURS / 04 27 86 57 85

